



## demande de démission sans préavis

Par **tyiti**, le **09/06/2011** à **19:18**

Bonjours,

Je travail pour une société de garde d'enfant à domicile depuis le 20 septembre 2010 en cdi. Mon contrat est une convention collective. Depuis environ 2 mois il ne me donne plus de boulot et je voulais savoir s'il était possible de démissionner sans avoir de préavis?? Etant donnée qu'il on refusé une rupture de contrat conventionnelle.

Merci

Par **P.M.**, le **09/06/2011** à **20:03**

Bonjour,

Excusez-moi mais [citation]Mon contrat est une convention collective.[/citation] cela ne veut rien dire, votre contrat de travail peut simplement être soumis à une Convention Collective mais il ne peut pas être une Convention Collective en lui-même...

D'abord, vous pourriez exiger que l'on vous fournisse du travail ou au moins que l'on vous rémunère pour les heures prévues ou, éventuellement, prendre acte de la rupture du contrat de travail aux torts de l'employeur par lettre recommandée avec AR, donc sans préavis...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...